

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

Stades

Le développement des cassis se situe entre les stades **C3 à D** c'est-à-dire entre les stades 3ème feuille dépliée à dômes floraux compacts. Nous sommes revenus dans les normales de développement du cassis : les années 2021 et 2022 furent des années très précoces car nous avons déjà atteint les stades E1 à E2 au 07/04.

Le développement des cassis devrait s'accélérer dans les prochains jours avec des journées plus chaudes et un temps sec. Aucun nouvel épisode de gel n'est prévu dans les 8 prochains jours, les températures nocturnes devraient se maintenir dans les positifs.

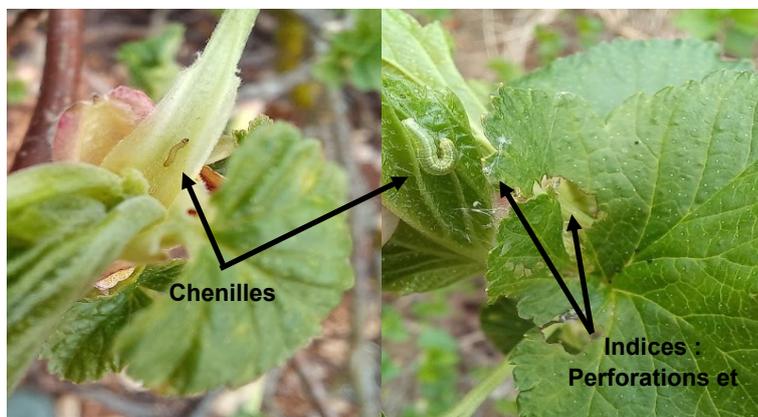
stade	B2	C1	C3	D	E1	E2
variétés			NB	secteur tardif		
			NB	secteur précoce		
			BD			
			RN			

Chenilles

Les chenilles ont fait leur apparition sur plusieurs parcelles du réseau. Leur présence est pour le moment plus marquée en plaine qu'ailleurs. Leur taille n'excède pas 0,5 cm de long.

Leur fréquence est encore faible (moins de 3% des rameaux touchés) et les dégâts sont encore très peu visibles que ce soit sur feuilles ou dômes floraux.

Le pic d'apparition n'est pas encore atteint pour une majorité des parcelles. Le risque va continuer d'augmenter dans la semaine à venir.



► Chercher entre les bases des feuilles et au plus près des dômes floraux pour des indices de présence (soies, perforations, déjections).

B

Il existe des produits de biocontrôle autorisés.



Pucerons

Les premiers symptômes liés aux pucerons jaunes ont été observés. Quelques populations de pucerons verts ont aussi été vues sous les feuilles mais sans recroquevillement de celles-ci pour le moment. Les dégâts restent minimes et habituels en début de végétation.

Les pucerons verts et jaunes sont généralement peu préjudiciables pour la culture sauf en cas de forte infestation.

Les premières coccinelles, larves de syrphes et autres auxiliaires devraient rapidement prendre le relais et jouer leur rôle de régulateur.



Il existe des produits de biocontrôle autorisés.

Anthraxose

Les premières projections ont été observées le 24/03 avec quelques projections supplémentaires le samedi 01/04 (suivi réalisé par la FREDON BFC).

La pression est cependant toujours faible. Très peu de symptômes sont visibles sur les feuilles et ils restent peu fréquents et localisés sur le bas des buissons. Les pluies éparses, le vent asséchant ainsi que les basses températures des dernières semaines ont limité le développement de l'anthraxose.

Ces conditions défavorables à son développement devraient se maintenir dans les 8 prochains jours malgré la remontée des températures.



▲ Symptômes d'anthraxose tache brune en tête d'épingle)



Il existe des produits de biocontrôle autorisés.

Point Info

Fiches « Points de vigilance pour un pulvérisateur performant » : Une nouvelle fiche sur le réglage des pulvérisateurs vient d'être mise en ligne par l'équipe viticulture de la CA21. Des conseils applicables à la filière cassis ! Vous retrouverez la nouvelle fiche [>ici<](#) ainsi que toutes les fiches antérieures sur le sujet en cliquant [>ici<](#)



Note nationale biodiversité : abeilles sauvages & santé des agro-systèmes.

Cliquez sur le lien ci-dessous pour télécharger le document :

https://bourgognefranche-comte.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Bourgogne-Franche-Comte/061_Inst-Bourgogne-Franche-Comte/CRABFC/ECOPHYTO/NoteNationaleBIODIVERSITE.pdf



Début de la floraison, attention à la réglementation Abeilles :

<https://agriculture.gouv.fr/nouvelles-dispositions-reglementaires-pour-la-protection-des-abeilles-et-des-insectes>

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté et rédigé par la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, avec la collaboration du SRAL et de la FREDON, à partir des observations réalisées par : CA 21 - CA 71 - FREDON BFC.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne-Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.